

DREPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE

DATE DE CONVOCATION
24/11/2025

SEANCE DU
01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

N° 027-2025

OBJET :

Emission d'un mandat de
remboursement

Ville d'HOUDAIN
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Amélie Przybyla, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Bernard Maisnil, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Gilbert Voiron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNEE PROCURATION :

Madame Cathy Boez.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée que le Centre communal d'action sociale a été victime d'un vol de chéques vacances ANCV en 2022.

L'auteur des faits a récemment souhaité procéder au remboursement.

Il convient d'autoriser madame la présidente ou sa représentante à accepter ce remboursement et d'émettre un mandat au nom de : pour la somme de 1000€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu :

A l'unanimité, A la majorité,

Autorise

Madame la présidente ou sa représentante à accepter ce remboursement et d'émettre un mandat au nom de : pour la somme de 1000€.



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

93_DE-062-266204577-20251201-027_2025-DE